



2023/12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE LUNDI 16 JANVIER A VINGT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Absentes excusées : Mme SICHE Delphine, Mme BLIMON Rachel</p> <p>Absents : M. MARIE Berty, Mme DAVID Sylvie, M. LASSALLE Jérôme</p> <p>M. CALISTO David a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>Madame Christine HENRY, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires fait part à l'Assemblée de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Familles Rurales et rappelle que cette association gère la bibliothèque municipale via une convention conclue avec la Commune.</p>
<p>OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales</p>	<p>Il est nécessaire de renouveler la collection de la bibliothèque municipale notamment celle destinée aux enfants en proposant aux abonnés des ouvrages des auteurs du salon du livre et autres écrivains.</p> <p>CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de développer et d'encourager la lecture à Génissac auprès de tous les publics et d'insérer pleinement la bibliothèque municipale dans la vie culturelle locale,</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	<p>Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine HENRY,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale.</p> <p>- PRECISE que les crédits seront inscrits à l'article 6574/65 du budget principal de la Commune de l'exercice 2023.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 JANVIER 2023</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p> </p> <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p></p> <p>David CALISTO</p>
<p>OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales</p>	